



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 29.04.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE, MM.
Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, Mme Alice LEEUWERCK, MM. Vincent BATAILLE,
Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André GOBEYN, Stéphane
DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-
DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, M. Patrick
DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers
Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Secrétaire Communal, Secrétaire.

Messieurs José RYCKEBOSCH et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 21.10 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 19.04.2013.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

MR – ACTION – P.S.-ECOLO

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 25.03.2013.

Il est proposé au Conseil d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du
25.03.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ledit P.V. de la
séance du Conseil Communal du 25.03.2013.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 25.03.2013 sera inséré dans le registre aux
délibérations du Conseil Communal et mis en ligne dans les meilleurs délais sur le site
Internet de la Ville.

Un débat s'engage, notamment, sur la place occupée par les membres de la présente
assemblée.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas, à première vue, de réel problème.

2^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2012. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2012 arrêté par le Conseil de
Fabrique de l'Eglise Saint-André du Bizet lors de sa séance du 3 avril 2013.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- total des recettes : 19.149,06 €uros ;
- total des dépenses : 10.944,82 €uros ;
- excédent : 8.204,24 €uros.

Après en avoir délibéré, la présente assemblée décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut du compte de la Fabrique d'église Saint-André du Bizet pour l'exercice 2012.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à 7780 Comines-Warneton dans la rue de la Morte-Lys, face au n°64. Arrêt.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à 7780 Comines-Warneton dans la rue du Fort, face au n°15. Arrêt.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

Un débat s'engage, d'une part, sur la durée jugée excessive des travaux en cours dans les rue et chaussée de Wervicq à Comines et les conséquences sur les commerces et, d'autre part, sur l'application de la législation sur le fonds de participation (conditions d'application, indemnisations, ...).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président sur la nature et la direction desdits travaux ainsi que sur l'accessibilité des commerces, il est décidé que les dossiers qui seraient introduits par des commerçants dans le cadre de la loi relative à l'indemnité compensatoire de perte de revenus feront l'objet d'un suivi et d'un soutien de la part de la Ville. Il est précisé qu'il est utile de procéder à un examen approfondi des conditions d'application de la législation susvisée.

5^e objet : Règlement complémentaire de police relatif au stationnement le long de l'immeuble n°1 de la rue du Touquet à 7783 Comines-Warneton. Délibération du 17.12.2012 (7^{ème} objet). Abrogation. Nouvelle décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : C.P.A.S.. Rapport d'activités 2012 de la Commission locale pour l'énergie établie au sein du Centre Public d'Action Sociale de Comines-Warneton. Communication.

Le Conseil prend acte du rapport d'activités 2012 de la Commission Locale pour l'Energie, établie au sein du C.P.A.S. de Comines-Warneton, communiqué par le C.P.A.S. par courrier du 21 mars 2013.

Monsieur le Président commente le contenu de ce rapport d'activités et précise qu'en vertu des dispositions des décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décret du 19.12.2002, article 31 quater) et de l'électricité (décret du 12.04.2001, article 33 ter), avant le 31 mars de chaque année, les Commissions locales pour l'énergie doivent adresser au Conseil Communal un rapport faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que la suite qui leur a été réservée.

Il résulte de l'examen de ce rapport d'activités que, durant l'année 2012, la Commission locale pour l'énergie s'est réunie à quatre reprises et a été saisie des dossiers suivants :

Electricité :

1. quatre dossiers concernant la perte de statut de client protégé.

Gaz :

1. six dossiers concernant les clients protégés qui ne sont plus en mesure d'alimenter leur compteur à budget pendant la période hivernale ;
2. deux dossiers concernant la perte de statut de client protégé.

Monsieur le Président précise que le statut de client protégé permet de bénéficier, d'une part, de certaines « protections » dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz (principalement en cas de difficultés de paiement) et, d'autre part, du tarif social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide :

1. de prendre acte du contenu du rapport d'activités 2012 de la Commission locale pour l'énergie établie au sein du C.P.A.S. ;
2. de charger le Secrétariat Communal de classer ce rapport d'activités 2012 au dossier ad hoc, dans les archives communales.

7^e objet : Construction du nouvel hôtel de police. Phase 2. Construction et aménagement du nouvel hôtel de police. Marché public de travaux. Lot 1 : gros-œuvre et aménagements extérieurs. Avenants n°3 et 4. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Rénovation du SAR/MC 106 dit « Mobilier de bureau Declercq ». Convention à conclure avec la Région Wallonne en vue de l'octroi d'une subvention pour les travaux de démantèlement de la cabine électrique. Approbation. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Ancrage communal 2007-2008. Rénovation de l'immeuble sis Rue d'Armentières, 167C à 7782 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lots 1 à 5. Projets, cahiers spéciaux des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Délibérations du 13.12.2010 (24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} objets). Modification. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Logement. Ancrage Communal. Programme bisannuel d'actions 2012-2013. Projet relatif à la construction de 10 appartements d'une chambre en résidence-services par la S.C.R.L. LYSCO – Rue de Ploegsteert à 7782 Ploegsteert. Modification de l'opérateur. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Communes pilotes Wallonie Cyclable. Marché public de travaux. Modification du projet. Procès-verbal de la Commission Communale Vélo du 18.03.2013. Approbation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 22 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre; Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ; Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux et 1 voix contre, celle de Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : De Meiboom–Eigen Huis N.V.. Désignation d'un représentant aux assemblées générales. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : S.C.R.L. LYSCO. Désignation de huit administrateurs et de cinq représentants aux assemblées générales. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : S.A. Crédit à l'Epargne Immobilière. Désignation d'un représentant aux assemblées générales. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet Urbanisme. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.). Désignation des membres de la commission représentant le quart communal. Règlement d'Ordre Intérieur. Approbation. Décision.

Après avoir délibéré, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Urbanisme. Demande de permis n°7132 au nom de la S.A. DEMUYNCK BOUW, représentée par Monsieur Lode DEMUYNCK, Iepersestraat, 120 à 8890 Moorslede. Construction de 14 habitations jumelées plus 5 en option avec création d'une nouvelle voirie dans le chemin des Sept Gildes à 7784 Comines-Warneton. Ouverture de voirie. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. Etat des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2012. Approbation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Rapport d'activités 2012. Approbation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Environnement. Convention de groupement de commande pour le lancement d'une étude transfrontalière pour l'élaboration d'une stratégie commune du parc transfrontalier du Val de Lys dans le cadre du projet Interreg Corrid'Or. Approbation. Délégation. Décision du Collège Echevinal du 02.04.2013 (9^{ème} objet). Confirmation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Véhicule d'incendie. Vente d'un véhicule. Affectation du produit de la vente. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Personnel communal. Programme de transition professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement à transmettre au Service Public de Wallonie (« Comines, Ville cycliste »). Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement à transmettre au Service Public de Wallonie (gestion des cimetières). Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une nouvelle demande à transmettre au Service Public de Wallonie (propreté publique et espaces verts - Plan ZEN). Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de renouvellement à transmettre au Service Public de Wallonie (voirie - équipe pour entretien des chemins agricoles). Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet a : Projets urbanistiques et accès aux commerces à Comines. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Objet : Projets urbanistiques et accès aux commerces à Comines.

Nous avons l'honneur de solliciter votre attention en ce qui concerne les chantiers et projets qui influenceront le tissu urbain cominois et en particulier la gestion des accès aux commerces et services.

P.C.A. « Morte-Lys » : on assistera à une plus forte densification de la population du quartier de la rue du Fort et du faubourg.

P.C.A. « Kortekeer » : la création d'un nouveau quartier offrira des avantages économiques pour la ville à la condition que cette dernière soit rendue plus accessible.

Rectification Lys : si un jour une route relie le quartier du Fort au Godshuis le long de la Lys rectifiée, on peut aisément concevoir que les nombreux clients français soient attirés plus qu'aujourd'hui vers les grandes surfaces installées à l'est de Comines. L'équilibre entre ces pôles économiques nous importe afin de les voir prospérer chacun dans leurs spécificités.

Quelques pistes : accès pour vélos ; discipline des usagers (entre autres des commerçants) ; possibilité de faire fournir les commerces par l'arrière ; étude des périodes d'affluence... ».

Monsieur le Président précise que la voirie à créer le long de la Lys est principalement destinée à desservir la zone d'activités économiques de Bas-Warneton (transport de marchandises), qu'une piste de style RAVeL est prévue et qu'une pénétrante routière et RAVeL est prévue à hauteur de la Place du Pont Neuf, ce qui aura un impact positif sur l'attractivité des commerces au centre-ville.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, estime que la Ville doit montrer l'exemple en matière de stationnement et souhaite à cet égard qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de mettre la Place Sainte-Anne en zone bleue et d'aménager sur le côté de l'Eglise Saint-Chrysole un parking qui serait réservé au personnel communal.

Monsieur le Président précise que 2 choses importantes sont à prendre en considération, à savoir qu'il faut une utilisation possible de parkings dits « de longue durée » pour favoriser les zones bleues et le phénomène de non-remplissage des parkings ouverts au public (rue des Déportés, parking du Pont Neuf, ...). Il précise encore que les sujets évoqués sont à l'étude au sein des services de la Police Locale et des services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

24^e objet b : Construction de la route entre la RN 58 et CL Warneton. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite obtenir les informations les plus récentes concernant la construction de la route qui doit relier la RN 58 et l'entrée de l'entreprise S.A. CL Warneton chaussée du Pont Rouge.

Monsieur le Président signale que des projets de conventions tripartites S.A. CL Warneton-Service Public de Wallonie-Ville viennent d'être transmis auprès des services communaux et précise que ce point sera examiné par la présente assemblée lors de sa plus prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de cette information et de charger le Secrétariat Communal de l'examen des projets de conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23.15 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.